

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Nom et adresse du fabricant :

Armstrong Flooring, Inc.
2500 Columbia Ave.
Lancaster, PA, USA 17603

Nom et adresse du fournisseur :

S'adresser au fabricant.

N° de téléphone pour information : 1 (800) 233-3823

Adresse du site Web : <http://www.floorexpert.com>

N° de téléphone d'urgence (appel à frais virés) : **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (CALL COLLECT)**

Identificateur de produit : **Armstrong S-325 New Beginning nettoyant et décapant ultra-puissant**

Code Produit : 70010693 Famille chimique : mélange

Nom commercial/Synonymes : Armstrong S-325

Usage recommandé : Nettoyage de plancher. Produit de dépolissage.

Restrictions d'utilisation : Aucune information disponible

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)

Corrosion / irritation cutanée; catégorie 1

Lésions oculaires graves / irritation oculaire; catégorie 1

cancérogénicité; catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires; catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée; catégorie 1

Pictogrammes SGH



Mentions d'Avertissement

Danger

Mentions de Danger

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque avéré d'effets graves pour les organes < système nerveux central, foie, les reins, le sang > à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de Prudence

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques et locales.

Dangers non classifiés ailleurs : Aucun

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue

: 4 % par poids de ce produit sont composés d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

SECTION 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	N° CAS	% (par poids)
Métasilicate de sodium	6834-92-0	1.00 – 5.00
2-butoxyéthanol	111-76-2	1.00 – 5.00
cocamide DEA	68603-42-9	1.00 – 5.00
éthanolamine	141-43-5	1.00 – 5.00
diéthanolamine	111-42-2	0.10 – 0.50

Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

- Général** : Appeler le centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Inhalation** : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau (ou les cheveux)** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.

Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)

- Inhalation* : Les symptômes peuvent inclure la toux et l'essoufflement.
- Peau* : Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons. Certains composants peuvent être absorbés par la peau.
- Yeux* : Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons ou de la douleur.
- Ingestion* : Des symptômes comme des douleurs gastriques, une nausée, des vomissements et de la diarrhée peuvent se produire. En cas d'ingestion de grandes quantités, les symptômes peuvent inclure des douleurs, des maux de tête, une nausée, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central.

Effets d'une exposition à long terme (chronique)

- : Une inhalation prolongée peut avoir un effet néfaste sur les poumons avec des symptômes comme un œdème pulmonaire (accumulation de fluide). Une absorption répétée peut causer des dommages au système nerveux central, au foie, aux reins et au sang.

Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial

- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
Toute brûlure cutanée.
Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.

Ingestion.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction adéquats : Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau. Peut propager le feu.

Produits dangereux de combustion : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, ammoniac, oxydes d'azote (NO_x) ainsi que d'autres vapeurs et gaz toxiques communs lors de la dégradation thermique de composés organiques.

Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie

: Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser de grandes quantités de produit dans les égouts.

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité

: Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne. Peut dégager du gaz ammoniac à températures élevées.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)

: Ininflammable

Taux NFPA

: 0 – Minime 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Sévère

Santé : 3 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Risques spéciaux : Aucun

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Corrosif! Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.

Équipements de protection : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8 de la présente fiche signalétique intitulée CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE.

En cas d'urgence : Si le déversement/l'écoulement dans l'environnement dépasse la quantité à communiquer à l'EPA américaine, avvertir immédiatement le centre de réponse national des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002).

Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : Diéthanolamine : 45,4 kg (100 lb)

Soit l'équivalent de > 9 090 kg (> 20 000 lb) de produit.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Aérer la zone du déversement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement (voir la section 13). Les résidus humides de produit peuvent être nettoyés à l'eau chaude savonneuse. Avertir les autorités compétentes requises.

Substances interdites : Aucune connue.

Précautions pour la protection de l'environnement

: De faibles quantités de ce produit peuvent être déversées dans les égouts, avec dilution. Ne pas déverser de grandes quantités de ce produit dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique.

Références à d'autres sections : Voir les informations relatives à l'élimination à la Section 13.

SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation sans risque

: Observer de bonnes règles d'hygiène. Utiliser uniquement avec une aération suffisante. Ne pas manger, boire ni fumer sur le lieu de travail. Se laver avec soin après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards de ce produit. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Nettoyer les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Conserver le contenant hermétiquement fermé

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Rincer complètement le récipient avant de l'éliminer.

Substances incompatibles : Voir la Section 10.

Matériaux spéciaux de conditionnement

: Toujours conserver le produit dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant de la substance.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition admissibles : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Valeurs limites d'exposition pour les ingrédients	N° CAS	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
Métasilicate de sodium	6834-92-0	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
2-butoxyéthanol	111-76-2	20 ppm	N. D.	50 ppm (peau)	N. D.
cocamide DEA	68603-42-9	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
éthanolamine	141-43-5	3 ppm	6 ppm	3 ppm	6 ppm
diethanolamine	111-42-2	0,46 ppm, 2 mg/m ³ (peau)	N. D.	3 ppm (13 mg/m ³)	N. D.

Mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation des vapeurs résultant de la manipulation de ce produit.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Il convient de porter des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de l'utilisation de ce produit. De plus, il est conseillé de porter un masque facial en cas de possibilité d'éclaboussement.

Protection cutanée : Porter des vêtements de protection résistant aux produits chimiques et des gants imperméables. Des matériaux comme le caoutchouc nitrile ou le Viton (caoutchouc au fluorocarbone) sont recommandés pour les gants. Consulter les fabricants de gants au sujet du temps de protection contre ce matériau.

Protection du corps : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.

Protection respiratoire : Si le processus de travail produit des quantités excessives de vapeur ou poussière ou des expositions supérieures à une PEL, porter un filtre à particules approprié (masque antipoussière). Le masque doit être de catégorie N-95 ou supérieure.

Équipements de sécurité du site : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

Considérations générales sur l'hygiène

: Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire, ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements. Retirer / Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et laver les vêtements avant de les réutiliser.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: liquide	Aspect	: vert
Odeur	: odeur d'agrumes	Seuil olfactif	: N. D.
pH	: 12,5 – 12,9	Masse volumique	: 1.01
Point d'ébullition	: N. D.	Coefficient de répartition eau/huile	: N. D.
Point de fusion/congélation	: N. D.	Solubilité dans l'eau	: Soluble
Pression de vapeur (mm Hg à 20 °C/68 °F)	: N. D.	Taux d'évaporation (acétate de <i>n</i>-butyle = 1)	: N. D.
Densité gazeuse (air = 1)	: N. D.	Volatils (% par poids)	: 96 %
Composés organiques volatils (COV)	: 3.9% CARB		
Taille des particules	: N. D.	Classification d'inflammabilité	: Ininflammable
Point d'éclair	: >93.3°C (>200°F)	Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Méthode du point d'éclair	: Setafleash fermé	Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: N. D.	Température de décomposition	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible	Propriétés d'oxydation	: Non disponible
Données sur les risques d'explosion : Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques			
: N'est pas censé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.			

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Aucune réactivité.
Stabilité	: Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation.
Réactions dangereuses	: Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
Conditions à éviter	: Éviter la chaleur extrême.
Substances à éviter et incompatibilité	: Agents oxydants; acides; composés halogénés; métaux alcalins.
Produits dangereux de décomposition	
	: Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition : *Inhalation* : OUI *Absorption par voie cutanée* : OUI *Yeux et peau* : OUI *Ingestion* : OUI

Symptômes d'exposition : Voir la section 4.

Toxicité aiguë estimations calculées pour le produit

L'estimation de la toxicité aiguë (ATE) consiste en une estimation calculée des propriétés toxicologiques aiguës d'un mélange, sur la base des CL50 et DL50 des ingrédients et de leurs fractions de poids respectives dans le mélange. Elle fournit des informations lorsque des données de tests ne sont pas disponibles pour le mélange. Voir 29 CFR 1910,1200, Annexe A, paragraphe A.1.3.6.2 pour une description de l'ATE.

<i>Inhalation</i>	: > 50 mg/L
<i>Oral</i>	: > 20 000 mg/kg
<i>Voie cutanée</i>	: > 40 000 mg/kg

Données toxicologiques : Voir ci-dessous pour des données de toxicité aiguë pour chacun des ingrédients.

Paramètres de toxicité aiguë pour les ingrédients	N° CAS	CL 50, Inhalation mg/L, rat, 4 h.	DL 50, Voie orale mg/kg, rat	DL 50, voie cutanée mg/kg, lapin

Métasilicate de sodium	6834-92-0	N. D.	1 153	> 4 640
2-butoxyéthanol	111-76-2	2,18	250	220
cocamide DEA	68603-42-9	N. D.	2 700	N. D.
éthanolamine	141-43-5	N. D.	1 720	1 025
diéthanolamine	111-42-2	3,35	710	12 200

Corrosion ou irritation cutanée : Provoque une corrosion cutanée.

Graves lésions/irritation oculaires : Peut brûler les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: N'est pas considéré comme une cause de réactions de sensibilisation cutanée ou des voies respiratoires.

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune connue.

Statut carcinogène

: Ce produit contient de la diéthanolamine et de la cocamide diéthanolamine. Ces matériaux sont tous classés comme des cancérigènes *possibles* pour l'homme par le CIRC (Groupe 2B). Des tests sur ces produits chimiques n'ont pas montré de preuve adéquate de leur caractère cancérigène chez l'homme, mais suffisamment de preuve de cancérogénicité chez les animaux. Des tumeurs du foies ont été trouvées lors d'une étude sur deux ans de l'exposition cutanée de la souris à la diéthanolamine. Voir RTECS KL2975000.

Aucun autre composant ne figure sur les listes de carcinogènes de l'ACGIH, du CIRC, de l'OSHA ou du NTP.

Toxicité reproductive : Aucune connue.

Toxicité organe cible spécifique, exposition simple

: Peut causer une irritation respiratoire.

Il est avéré qu'une surexposition au 2-butoxyéthyle concentré a des effets sur le système nerveux central (maux de tête, étourdissements, nausée), en particulier lors d'une absorption par la peau. À cause de sa faible concentration dans ce produit, il est peu probable que le 2-butoxyéthyle provoquera ces symptômes dans des conditions d'utilisation normale.

Toxicité organe cible spécifique, exposition répétée

: Une exposition répétée au 2-butoxyéthyle peut causer des troubles du foie, des reins et du sang.

Danger par aspiration : Aucun connu.

Renseignements complémentaires : N. D.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau ni dans les endroits où il pourrait entrer en contact avec le sol ou l'eau de surface.

Écotoxicologique : Aucune donnée concernant le produit lui-même n'est disponible.

Écotoxicité : Aucune donnée disponible.

Biodégradabilité : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

: Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Évaluation TBP et tPtB : Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.

30-septembre-2016

Moyens d'élimination

: Il convient de tester ses résidus au moyen des méthodes décrites sous 40 CFR Partie 261 pour déterminer s'ils satisfont les définitions en vigueur des résidus dangereux. Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.


Conditionnement

: Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.

RCRA

: Si ce produit, tel qu'il est fourni, devient un déchet aux États-Unis, il peut satisfaire les critères de déchets dangereux tels que ceux-ci sont définis par la loi américaine RCRA, titre 40 CFR 261. La personne ayant produit des déchets est responsable d'identifier les moyens d'élimination adéquats et les méthodes pour y parvenir. Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
DOT	Aucune	Bien de consommation	ORM-D	Aucune	ORM-D
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Doit être un produit de consommation, en quantité limitée à 5 litres par récipient. Le poids brut du colis ne doit pas dépasser 30 kg.				
Transport des marchandises dangereuses Pour les colis > 5,0 litres	UN1760	Liquide Corrosif, N.O.S. (métasilicate de sodium; monoéthanolamine)	8	III	
Transport des marchandises dangereuses Renseignements complémentaires	Peut être expédié selon la Section 1.1.7 quand les colis sont marqués « Bien de consommation ». Doit être un produit de consommation, en quantité limitée à 5 litres par récipient. Le poids brut du colis ne doit pas dépasser 30 kg.				

IATA

N° ONU : UN1760
 Nom d'expédition adéquat : Liquide Corrosif, N.O.S. (métasilicate de sodium; monoéthanolamine)
 Classe de danger : Classe 8
 Groupe d'emballage : PG III

IMDG

N° ONU : UN1760
 Nom d'expédition adéquat : LIQUIDE CORROSIF, N.O.S. (métasilicate de sodium; monoéthanolamine)
 Classe de danger : Classe 8
 Groupe d'emballage : PG III

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (RPD ou Hazardous Products Regulations). Cette fiche signalétique contient tous les renseignements requis en vertu du RPD.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients listés figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

30-septembre-2016

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Diéthanolamine : 45,4 kg (100 lb)

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse selon la Section 302 du SARA.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des fiches signalétiques, 40 CFR 370 Classes de risque :

Danger immédiat (aigu) pour la santé

Risques chroniques pour la santé

Conformément aux sections 311 et 312 de la loi SARA, l'EPA a établi des seuils quantitatifs pour le signalement des produits chimiques dangereux. Les seuils actuels sont de 226,7 kg (500 lb) pour les quantités de planification des seuils (QPS), selon la valeur la plus basse, pour les substances extrêmement dangereuses, et de 4 535,9 kg (10 000 lb) pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : Ce produit peut être soumis aux exigences de notification de la SARA, car il contient des composants chimiques toxiques en concentrations supérieures au niveau de concentration *de minimus*. Ce produit contient : diéthanolamine

Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : Avertissement! Ce produit contient un produit chimique connu dans l'État de Californie pour causer le cancer et / ou effets sur la reproduction / développement.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
Métasilicate de sodium	6834-92-0	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
2-butoxyéthanol	111-76-2	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
cocamide DEA	68603-42-9	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
éthanolamine	141-43-5	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
diéthanolamine	111-42-2	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Taux HMIS

: * - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave

Santé : *3 Inflammabilité 1 Risques matériels 0 EPI : Gants, lunettes de sécurité

Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)

CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)

CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)

CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)

EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)

FDS : la fiche de données de sécurité

Inh : Inhalation

LES : Liste extérieure des substances

LIS : Liste intérieure des substances

N. D. : Non disponible

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)

NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)

OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)

PEL : Limite d'exposition permmissible

RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)

RPD : Règlement sur les produits dangereux

S.O. : Sans objet

SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
SGH : Système général harmonisé
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL : Limite d'exposition à court terme
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. Armstrong World Industries, Inc. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par :

Armstrong Flooring, Inc.
2500 Columbia Ave.
Lancaster, PA, USA 17603

1 (800) 233-3823

Visitez notre site web : <http://www.floorexpert.com>

Date de révision : : 30-septembre-2016

Fin du document